

ment à un lieu et que la canonnière allemande Panther a été défilée et mise hors de combat.

Le général G. Bello, commandant le fort de Caracas, propose de le canaliser à vingt kilomètres de Caracas, câble au président Castro ce qui suit :

« Samedi, un peu avant midi, une canonnière fut aperçue pénétrant dans le canal à toute vapeur. Quand elle fut à portée, elle ouvrit le feu avec toutes ses batteries. Nous répondîmes immédiatement avec nos canons. Deux explosions se firent entendre sur la canonnière Panther, qui parut endommagée. »

Après une heure de canonnade, elle se retira lentement, dans une situation évidemment très compromise. Le fort n'a été que peu éprouvé.

Des dépêches particulières reçues par plusieurs correspondants notables de Caracas confirment les renseignements du gouvernement.

Le fort de San-Carlos avait au moins deux canons modernes. Le canal d'entrée du port de Maracaibo est trop étroit et trop profond pour permettre à une canonnière d'y évoluer avec facilité.

En outre, on annonce officiellement que deux Allemands ont été tués et il y a eu beaucoup de blessés. Cet incident, qui aura des conséquences très graves, sur le règlement pacifique de la question vénézuélienne, a été reçu à Caracas avec des explosions d'enthousiasme.

Un membre influent du gouvernement vient de nous montrer une lettre datée de Curaçao, 11 janvier, informant le président Castro, que vers le 10, la marine allemande ferait attaquer le fort de San Carlos. L'ordre était venu de Berlin, d'après l'arrivée de M. Bowen. Cet acte était donc sans aucun doute prémédité. Personne, ici, ne s'en explique. Des manifestations populaires ont éclaté à Caracas aussitôt que la nouvelle a été connue.

Les déclarations du nouvel ambassadeur d'Allemagne à Washington

Le baron Speck de Sternburg, le nouvel ambassadeur d'Allemagne à Washington, a fait hier, au correspondant du Herald à Berlin, les déclarations suivantes :

On ne saurait nier que la doctrine de Monroe soit en question, dans une certaine mesure, au Venezuela. Mais la démonstration anglo-américaine a manifestement prouvé que les pays sud-américains ne sauraient se retrancher derrière cette doctrine pour se soustraire à leurs devoirs et à leurs obligations.

Le baron Speck de Sternburg a été de son avis sur le point de vue de l'Allemagne, l'Amérique et l'Angleterre. Les journaux allemands comme les journaux américains devront se montrer plus loyaux.

Personnellement, je fais grand cas de M. de Holleben, mais il n'a pas su prendre le peuple américain. En ce qui concerne l'alliance avec l'Angleterre, il sera éprouvé de commencer à réparer les vices que la presse allemande a causés au cours de sa campagne contre l'Angleterre, si l'on veut arriver à établir des relations correctes entre l'Allemagne, l'Amérique et l'Angleterre. Les journaux allemands comme les journaux américains devront se montrer plus loyaux.

Dans les cercles militaires et navals allemands, il est difficile de concevoir la doctrine de Monroe, et de la voir sur un instrument de domination des Etats-Unis sur l'Amérique du Sud.

Dans une autre interview avec un représentant de la presse associée de New-York, le baron Speck a dit :

L'empereur a bien voulu confier à mes soins un des objets les plus chers de sa politique extérieure qui est de développer nos rapports d'amitié avec les Etats-Unis. Sa Majesté fait si grand cas des qualités des Américains, admire si sincèrement leurs brillantes femmes, leur esprit, leur activité et leur loyauté, que ma tâche sera aussi facile qu'agréable.

Les commentaires de la presse américaine sur les premières déclarations du nouvel ambassadeur qu'on a qualifiées de « manifeste de Guillaume II au peuple américain », ne sont pourtant pas encourageants.

L'Evening Post considère tous ces compliments comme excessifs, et l'Evening Sun les trouve même « quelque peu répugnants ».

D'autres journaux disent qu'on aimerait mieux de la part de l'Allemagne une franche attitude que ces vaines paroles.

Le correspondant du Daily Chronicle à Vienne annonce qu'un escadron autrichien composé de trois cuirassiers, deux croiseurs et neuf torpilleurs, est en route pour le Japon en vue d'une démonstration navale possible dans le détroit de Tsushima.

Le département de la marine a acheté de vastes terrains autour de Sebenico, en vue de faire creuser un canal stratégique de Maddalena à Zabala, pour les communications de la mer à la ville de Sebenico. Le gouvernement autrichien comptait dans le prochain budget une première mise de fonds importante pour la construction d'un nouveau port de guerre sur l'Adriatique.

Nous avons annoncé, hier, la mort du beau-frère du Sultan. Depuis plus d'un mois, la légation turque avait été informée que Mahmoud pacha était parti. Le consul ottoman et le ministre des affaires étrangères belge au sujet de l'exposition des scellés par le consul. Celui-ci prétendait avoir le droit de faire apposer les scellés sur les biens du défunt, puisque Mahmoud pacha avait laissé à Constantinople deux enfants mineurs et sa femme, sous le sultan. Or, d'après la loi turque, lorsqu'un sujet de l'empire est décédé, ses biens sont saisis par le sultan.

Nous avons annoncé, hier, la mort du beau-frère du Sultan. Depuis plus d'un mois, la légation turque avait été informée que Mahmoud pacha était parti. Le consul ottoman et le ministre des affaires étrangères belge au sujet de l'exposition des scellés par le consul. Celui-ci prétendait avoir le droit de faire apposer les scellés sur les biens du défunt, puisque Mahmoud pacha avait laissé à Constantinople deux enfants mineurs et sa femme, sous le sultan. Or, d'après la loi turque, lorsqu'un sujet de l'empire est décédé, ses biens sont saisis par le sultan.

Nous avons annoncé, hier, la mort du beau-frère du Sultan. Depuis plus d'un mois, la légation turque avait été informée que Mahmoud pacha était parti. Le consul ottoman et le ministre des affaires étrangères belge au sujet de l'exposition des scellés par le consul. Celui-ci prétendait avoir le droit de faire apposer les scellés sur les biens du défunt, puisque Mahmoud pacha avait laissé à Constantinople deux enfants mineurs et sa femme, sous le sultan. Or, d'après la loi turque, lorsqu'un sujet de l'empire est décédé, ses biens sont saisis par le sultan.

Nous avons annoncé, hier, la mort du beau-frère du Sultan. Depuis plus d'un mois, la légation turque avait été informée que Mahmoud pacha était parti. Le consul ottoman et le ministre des affaires étrangères belge au sujet de l'exposition des scellés par le consul. Celui-ci prétendait avoir le droit de faire apposer les scellés sur les biens du défunt, puisque Mahmoud pacha avait laissé à Constantinople deux enfants mineurs et sa femme, sous le sultan. Or, d'après la loi turque, lorsqu'un sujet de l'empire est décédé, ses biens sont saisis par le sultan.

Nous avons annoncé, hier, la mort du beau-frère du Sultan. Depuis plus d'un mois, la légation turque avait été informée que Mahmoud pacha était parti. Le consul ottoman et le ministre des affaires étrangères belge au sujet de l'exposition des scellés par le consul. Celui-ci prétendait avoir le droit de faire apposer les scellés sur les biens du défunt, puisque Mahmoud pacha avait laissé à Constantinople deux enfants mineurs et sa femme, sous le sultan. Or, d'après la loi turque, lorsqu'un sujet de l'empire est décédé, ses biens sont saisis par le sultan.

Nous avons annoncé, hier, la mort du beau-frère du Sultan. Depuis plus d'un mois, la légation turque avait été informée que Mahmoud pacha était parti. Le consul ottoman et le ministre des affaires étrangères belge au sujet de l'exposition des scellés par le consul. Celui-ci prétendait avoir le droit de faire apposer les scellés sur les biens du défunt, puisque Mahmoud pacha avait laissé à Constantinople deux enfants mineurs et sa femme, sous le sultan. Or, d'après la loi turque, lorsqu'un sujet de l'empire est décédé, ses biens sont saisis par le sultan.

Nous avons annoncé, hier, la mort du beau-frère du Sultan. Depuis plus d'un mois, la légation turque avait été informée que Mahmoud pacha était parti. Le consul ottoman et le ministre des affaires étrangères belge au sujet de l'exposition des scellés par le consul. Celui-ci prétendait avoir le droit de faire apposer les scellés sur les biens du défunt, puisque Mahmoud pacha avait laissé à Constantinople deux enfants mineurs et sa femme, sous le sultan. Or, d'après la loi turque, lorsqu'un sujet de l'empire est décédé, ses biens sont saisis par le sultan.

Nous avons annoncé, hier, la mort du beau-frère du Sultan. Depuis plus d'un mois, la légation turque avait été informée que Mahmoud pacha était parti. Le consul ottoman et le ministre des affaires étrangères belge au sujet de l'exposition des scellés par le consul. Celui-ci prétendait avoir le droit de faire apposer les scellés sur les biens du défunt, puisque Mahmoud pacha avait laissé à Constantinople deux enfants mineurs et sa femme, sous le sultan. Or, d'après la loi turque, lorsqu'un sujet de l'empire est décédé, ses biens sont saisis par le sultan.

un main-d'œuvre convenable des sources qui ont été indiquées. Le gouvernement ne peut pas grand-chose, si l'on n'a rien de mieux.

Lorsqu'il sera proposé de réunir immédiatement une conférence internationale qui étudiera les mesures législatives et administratives à appliquer aux indigènes. L'Angleterre devrait nommer une commission royale d'enquête pour étudier les conditions de travail. Malheureusement, ses travaux prendraient trop de temps et tout retard est dangereux.

Passant ensuite à la question de l'autonomie, que les anciennes Républiques réclament avec tant d'insistance, le ministre des colonies a dit :

L'avis général de la population du Transvaal, c'est que l'heure de créer l'autonomie au pays n'est pas encore venue. L'Angleterre, elle, n'a aucun intérêt à ne pas la donner. Si elle la refuse, c'est dans l'intérêt bien entendu du pays. La seule crainte à avoir, c'est que, lasse des responsabilités si lourdes du gouvernement direct, elle n'accorde cette autonomie d'une façon trop hâtive. Downing Street (l'office des colonies à Londres) est prêt à l'accorder, mais l'Angleterre veut savoir auparavant quelle sorte de gouvernement sera substitué à celui de Downing Street.

Il ne faut pas que les adversaires regardent par la politique ce qu'ils n'ont pu obtenir par la force des armes. N'y aurait-il pas aussi à craindre un gouvernement qui se fonderait sur la continuation de la guerre, plus qu'on aboutit à ce qui a lieu dans la colonie du Cap, où une majorité anglaise en est réduite à demander la suppression des libérés dont on abuse.

Avec confiance dans lord Milner, vous coopérez avec lui à établir et à maintenir l'administration qui préparera l'avenir de cette autonomie que l'Angleterre sera trop heureuse d'accorder quand les circonstances permettront de le faire sans danger.

Enfin dans sa péroraison, M. Chamberlain s'est écrié :

Le jour des petites royaumes et de leurs mimiques querelles est passé; l'avenir est aux vastes empires et il n'y a pas de plus vaste empire que l'empire britannique.

La métropole a donné l'exemple. Il n'est plus question de séparer les colonies de la Grande-Bretagne. Elles réclament leur rôle dans le glorieux empire qui est le leur comme le nôtre. Elles sont disposées à accepter les obligations qui sont la contre-partie de leurs privilèges.

L'Orange est dans l'impossibilité absolue de payer sa part de la contribution de Constantinople. Il est difficile de concevoir la doctrine de Monroe, et de la voir sur un instrument de domination des Etats-Unis sur l'Amérique du Sud.

Dans une autre interview avec un représentant de la presse associée de New-York, le baron Speck a dit :

L'empereur a bien voulu confier à mes soins un des objets les plus chers de sa politique extérieure qui est de développer nos rapports d'amitié avec les Etats-Unis. Sa Majesté fait si grand cas des qualités des Américains, admire si sincèrement leurs brillantes femmes, leur esprit, leur activité et leur loyauté, que ma tâche sera aussi facile qu'agréable.

Les commentaires de la presse américaine sur les premières déclarations du nouvel ambassadeur qu'on a qualifiées de « manifeste de Guillaume II au peuple américain », ne sont pourtant pas encourageants.

L'Evening Post considère tous ces compliments comme excessifs, et l'Evening Sun les trouve même « quelque peu répugnants ».

D'autres journaux disent qu'on aimerait mieux de la part de l'Allemagne une franche attitude que ces vaines paroles.

Le correspondant du Daily Chronicle à Vienne annonce qu'un escadron autrichien composé de trois cuirassiers, deux croiseurs et neuf torpilleurs, est en route pour le Japon en vue d'une démonstration navale possible dans le détroit de Tsushima.

Le département de la marine a acheté de vastes terrains autour de Sebenico, en vue de faire creuser un canal stratégique de Maddalena à Zabala, pour les communications de la mer à la ville de Sebenico. Le gouvernement autrichien comptait dans le prochain budget une première mise de fonds importante pour la construction d'un nouveau port de guerre sur l'Adriatique.

Nous avons annoncé, hier, la mort du beau-frère du Sultan. Depuis plus d'un mois, la légation turque avait été informée que Mahmoud pacha était parti. Le consul ottoman et le ministre des affaires étrangères belge au sujet de l'exposition des scellés par le consul. Celui-ci prétendait avoir le droit de faire apposer les scellés sur les biens du défunt, puisque Mahmoud pacha avait laissé à Constantinople deux enfants mineurs et sa femme, sous le sultan. Or, d'après la loi turque, lorsqu'un sujet de l'empire est décédé, ses biens sont saisis par le sultan.

Nous avons annoncé, hier, la mort du beau-frère du Sultan. Depuis plus d'un mois, la légation turque avait été informée que Mahmoud pacha était parti. Le consul ottoman et le ministre des affaires étrangères belge au sujet de l'exposition des scellés par le consul. Celui-ci prétendait avoir le droit de faire apposer les scellés sur les biens du défunt, puisque Mahmoud pacha avait laissé à Constantinople deux enfants mineurs et sa femme, sous le sultan. Or, d'après la loi turque, lorsqu'un sujet de l'empire est décédé, ses biens sont saisis par le sultan.

Nous avons annoncé, hier, la mort du beau-frère du Sultan. Depuis plus d'un mois, la légation turque avait été informée que Mahmoud pacha était parti. Le consul ottoman et le ministre des affaires étrangères belge au sujet de l'exposition des scellés par le consul. Celui-ci prétendait avoir le droit de faire apposer les scellés sur les biens du défunt, puisque Mahmoud pacha avait laissé à Constantinople deux enfants mineurs et sa femme, sous le sultan. Or, d'après la loi turque, lorsqu'un sujet de l'empire est décédé, ses biens sont saisis par le sultan.

Nous avons annoncé, hier, la mort du beau-frère du Sultan. Depuis plus d'un mois, la légation turque avait été informée que Mahmoud pacha était parti. Le consul ottoman et le ministre des affaires étrangères belge au sujet de l'exposition des scellés par le consul. Celui-ci prétendait avoir le droit de faire apposer les scellés sur les biens du défunt, puisque Mahmoud pacha avait laissé à Constantinople deux enfants mineurs et sa femme, sous le sultan. Or, d'après la loi turque, lorsqu'un sujet de l'empire est décédé, ses biens sont saisis par le sultan.

Nous avons annoncé, hier, la mort du beau-frère du Sultan. Depuis plus d'un mois, la légation turque avait été informée que Mahmoud pacha était parti. Le consul ottoman et le ministre des affaires étrangères belge au sujet de l'exposition des scellés par le consul. Celui-ci prétendait avoir le droit de faire apposer les scellés sur les biens du défunt, puisque Mahmoud pacha avait laissé à Constantinople deux enfants mineurs et sa femme, sous le sultan. Or, d'après la loi turque, lorsqu'un sujet de l'empire est décédé, ses biens sont saisis par le sultan.

Nous avons annoncé, hier, la mort du beau-frère du Sultan. Depuis plus d'un mois, la légation turque avait été informée que Mahmoud pacha était parti. Le consul ottoman et le ministre des affaires étrangères belge au sujet de l'exposition des scellés par le consul. Celui-ci prétendait avoir le droit de faire apposer les scellés sur les biens du défunt, puisque Mahmoud pacha avait laissé à Constantinople deux enfants mineurs et sa femme, sous le sultan. Or, d'après la loi turque, lorsqu'un sujet de l'empire est décédé, ses biens sont saisis par le sultan.

Nous avons annoncé, hier, la mort du beau-frère du Sultan. Depuis plus d'un mois, la légation turque avait été informée que Mahmoud pacha était parti. Le consul ottoman et le ministre des affaires étrangères belge au sujet de l'exposition des scellés par le consul. Celui-ci prétendait avoir le droit de faire apposer les scellés sur les biens du défunt, puisque Mahmoud pacha avait laissé à Constantinople deux enfants mineurs et sa femme, sous le sultan. Or, d'après la loi turque, lorsqu'un sujet de l'empire est décédé, ses biens sont saisis par le sultan.

Nous avons annoncé, hier, la mort du beau-frère du Sultan. Depuis plus d'un mois, la légation turque avait été informée que Mahmoud pacha était parti. Le consul ottoman et le ministre des affaires étrangères belge au sujet de l'exposition des scellés par le consul. Celui-ci prétendait avoir le droit de faire apposer les scellés sur les biens du défunt, puisque Mahmoud pacha avait laissé à Constantinople deux enfants mineurs et sa femme, sous le sultan. Or, d'après la loi turque, lorsqu'un sujet de l'empire est décédé, ses biens sont saisis par le sultan.

Nous avons annoncé, hier, la mort du beau-frère du Sultan. Depuis plus d'un mois, la légation turque avait été informée que Mahmoud pacha était parti. Le consul ottoman et le ministre des affaires étrangères belge au sujet de l'exposition des scellés par le consul. Celui-ci prétendait avoir le droit de faire apposer les scellés sur les biens du défunt, puisque Mahmoud pacha avait laissé à Constantinople deux enfants mineurs et sa femme, sous le sultan. Or, d'après la loi turque, lorsqu'un sujet de l'empire est décédé, ses biens sont saisis par le sultan.

Nous avons annoncé, hier, la mort du beau-frère du Sultan. Depuis plus d'un mois, la légation turque avait été informée que Mahmoud pacha était parti. Le consul ottoman et le ministre des affaires étrangères belge au sujet de l'exposition des scellés par le consul. Celui-ci prétendait avoir le droit de faire apposer les scellés sur les biens du défunt, puisque Mahmoud pacha avait laissé à Constantinople deux enfants mineurs et sa femme, sous le sultan. Or, d'après la loi turque, lorsqu'un sujet de l'empire est décédé, ses biens sont saisis par le sultan.

Nous avons annoncé, hier, la mort du beau-frère du Sultan. Depuis plus d'un mois, la légation turque avait été informée que Mahmoud pacha était parti. Le consul ottoman et le ministre des affaires étrangères belge au sujet de l'exposition des scellés par le consul. Celui-ci prétendait avoir le droit de faire apposer les scellés sur les biens du défunt, puisque Mahmoud pacha avait laissé à Constantinople deux enfants mineurs et sa femme, sous le sultan. Or, d'après la loi turque, lorsqu'un sujet de l'empire est décédé, ses biens sont saisis par le sultan.

Nous avons annoncé, hier, la mort du beau-frère du Sultan. Depuis plus d'un mois, la légation turque avait été informée que Mahmoud pacha était parti. Le consul ottoman et le ministre des affaires étrangères belge au sujet de l'exposition des scellés par le consul. Celui-ci prétendait avoir le droit de faire apposer les scellés sur les biens du défunt, puisque Mahmoud pacha avait laissé à Constantinople deux enfants mineurs et sa femme, sous le sultan. Or, d'après la loi turque, lorsqu'un sujet de l'empire est décédé, ses biens sont saisis par le sultan.

Nous avons annoncé, hier, la mort du beau-frère du Sultan. Depuis plus d'un mois, la légation turque avait été informée que Mahmoud pacha était parti. Le consul ottoman et le ministre des affaires étrangères belge au sujet de l'exposition des scellés par le consul. Celui-ci prétendait avoir le droit de faire apposer les scellés sur les biens du défunt, puisque Mahmoud pacha avait laissé à Constantinople deux enfants mineurs et sa femme, sous le sultan. Or, d'après la loi turque, lorsqu'un sujet de l'empire est décédé, ses biens sont saisis par le sultan.

Nous avons annoncé, hier, la mort du beau-frère du Sultan. Depuis plus d'un mois, la légation turque avait été informée que Mahmoud pacha était parti. Le consul ottoman et le ministre des affaires étrangères belge au sujet de l'exposition des scellés par le consul. Celui-ci prétendait avoir le droit de faire apposer les scellés sur les biens du défunt, puisque Mahmoud pacha avait laissé à Constantinople deux enfants mineurs et sa femme, sous le sultan. Or, d'après la loi turque, lorsqu'un sujet de l'empire est décédé, ses biens sont saisis par le sultan.

Nous avons annoncé, hier, la mort du beau-frère du Sultan. Depuis plus d'un mois, la légation turque avait été informée que Mahmoud pacha était parti. Le consul ottoman et le ministre des affaires étrangères belge au sujet de l'exposition des scellés par le consul. Celui-ci prétendait avoir le droit de faire apposer les scellés sur les biens du défunt, puisque Mahmoud pacha avait laissé à Constantinople deux enfants mineurs et sa femme, sous le sultan. Or, d'après la loi turque, lorsqu'un sujet de l'empire est décédé, ses biens sont saisis par le sultan.

Nous avons annoncé, hier, la mort du beau-frère du Sultan. Depuis plus d'un mois, la légation turque avait été informée que Mahmoud pacha était parti. Le consul ottoman et le ministre des affaires étrangères belge au sujet de l'exposition des scellés par le consul. Celui-ci prétendait avoir le droit de faire apposer les scellés sur les biens du défunt, puisque Mahmoud pacha avait laissé à Constantinople deux enfants mineurs et sa femme, sous le sultan. Or, d'après la loi turque, lorsqu'un sujet de l'empire est décédé, ses biens sont saisis par le sultan.

se croyait protégés par la vitesse de l'express qui les emportait, à surgi brusquement un reporter du Petit Journal. Ce chasseur constaté que M. Girou a pu passer inaperçu, mais les précautions qu'il a prises pour se tenir à l'écart.

Il se tint debout à la porte du compartiment, les bras tendus et appuyés sur les côtés de cette porte, comme s'il voulait échapper la vue de la princesse à mes yeux qui, par un hasard, se trouvaient à proximité.

« On dit que vous allez très probablement vous séparer de la princesse ? »

« Cela est faux, jamais ni la princesse ni moi n'avons eu l'intention de nous quitter; nous sommes aussi unis que par le passé. »

Enfin, les deux voyageurs sont arrivés à Menton sans autre incident. Ils sont descendus dans un hôtel anglais, où ils ont dîné tranquillement pendant quelques temps. Ils se sont fait inscrire sous le nom de M. et Mme André Gérard, rentiers, de Bruxelles.

Après le déjeuner, la princesse et M. Girou sont allés se promener dans le jardin de l'hôtel, trois chambres et un salon, en plein midi, à quelques pas de la mer.

Après le déjeuner, la princesse et M. Girou sont allés se promener dans le jardin de l'hôtel, trois chambres et un salon, en plein midi, à quelques pas de la mer.

Après le déjeuner, la princesse et M. Girou sont allés se promener dans le jardin de l'hôtel, trois chambres et un salon, en plein midi, à quelques pas de la mer.

Après le déjeuner, la princesse et M. Girou sont allés se promener dans le jardin de l'hôtel, trois chambres et un salon, en plein midi, à quelques pas de la mer.

Après le déjeuner, la princesse et M. Girou sont allés se promener dans le jardin de l'hôtel, trois chambres et un salon, en plein midi, à quelques pas de la mer.

Après le déjeuner, la princesse et M. Girou sont allés se promener dans le jardin de l'hôtel, trois chambres et un salon, en plein midi, à quelques pas de la mer.

Après le déjeuner, la princesse et M. Girou sont allés se promener dans le jardin de l'hôtel, trois chambres et un salon, en plein midi, à quelques pas de la mer.

Après le déjeuner, la princesse et M. Girou sont allés se promener dans le jardin de l'hôtel, trois chambres et un salon, en plein midi, à quelques pas de la mer.

Après le déjeuner, la princesse et M. Girou sont allés se promener dans le jardin de l'hôtel, trois chambres et un salon, en plein midi, à quelques pas de la mer.

Après le déjeuner, la princesse et M. Girou sont allés se promener dans le jardin de l'hôtel, trois chambres et un salon, en plein midi, à quelques pas de la mer.

Après le déjeuner, la princesse et M. Girou sont allés se promener dans le jardin de l'hôtel, trois chambres et un salon, en plein midi, à quelques pas de la mer.

Après le déjeuner, la princesse et M. Girou sont allés se promener dans le jardin de l'hôtel, trois chambres et un salon, en plein midi, à quelques pas de la mer.

Après le déjeuner, la princesse et M. Girou sont allés se promener dans le jardin de l'hôtel, trois chambres et un salon, en plein midi, à quelques pas de la mer.

Après le déjeuner, la princesse et M. Girou sont allés se promener dans le jardin de l'hôtel, trois chambres et un salon, en plein midi, à quelques pas de la mer.

Après le déjeuner, la princesse et M. Girou sont allés se promener dans le jardin de l'hôtel, trois chambres et un salon, en plein midi, à quelques pas de la mer.

Après le déjeuner, la princesse et M. Girou sont allés se promener dans le jardin de l'hôtel, trois chambres et un salon, en plein midi, à quelques pas de la mer.

Après le déjeuner, la princesse et M. Girou sont allés se promener dans le jardin de l'hôtel, trois chambres et un salon, en plein midi, à quelques pas de la mer.

Après le déjeuner, la princesse et M. Girou sont allés se promener dans le jardin de l'hôtel, trois chambres et un salon, en plein midi, à quelques pas de la mer.

Après le déjeuner, la princesse et M. Girou sont allés se promener dans le jardin de l'hôtel, trois chambres et un salon, en plein midi, à quelques pas de la mer.

Après le déjeuner, la princesse et M. Girou sont allés se promener dans le jardin de l'hôtel, trois chambres et un salon, en plein midi, à quelques pas de la mer.

Après le déjeuner, la princesse et M. Girou sont allés se promener dans le jardin de l'hôtel, trois chambres et un salon, en plein midi, à quelques pas de la mer.

Après le déjeuner, la princesse et M. Girou sont allés se promener dans le jardin de l'hôtel, trois chambres et un salon, en plein midi, à quelques pas de la mer.

Après le déjeuner, la princesse et M. Girou sont allés se promener dans le jardin de l'hôtel, trois chambres et un salon, en plein midi, à quelques pas de la mer.

Après le déjeuner, la princesse et M. Girou sont allés se promener dans le jardin de l'hôtel, trois chambres et un salon, en plein midi, à quelques pas de la mer.

Après le déjeuner, la princesse et M. Girou sont allés se promener dans le jardin de l'hôtel, trois chambres et un salon, en plein midi, à quelques pas de la mer.

Après le déjeuner, la princesse et M. Girou sont allés se promener dans le jardin de l'hôtel, trois chambres et un salon, en plein midi, à quelques pas de la mer.

Après le déjeuner, la princesse et M. Girou sont allés se promener dans le jardin de l'hôtel, trois chambres et un salon, en plein midi, à quelques pas de la mer.

Après le déjeuner, la princesse et M. Girou sont allés se promener dans le jardin de l'hôtel, trois chambres et un salon, en plein midi, à quelques pas de la mer.

considérable. Ainsi, ce n'est un secret pour personne que l'Amérique et le Mexique ont dû payer, après le jugement rendu par la cour en septembre dernier, un million de florins en honoraires aux arbitres, aux comités de l'arbitrage, au voyage et de séjour, au profit de la Loire, Hyard, préfet de la Nièvre.

Le ministre du Paraguay à Paris et M. Benoit, ministre plénipotentiaire à Bulgarie, ont eu également audience.

Le général Bessot, chef du service géographique de l'armée, directeur du bureau des longitudes, accompagné de l'amiral Fournier, du capitaine de frégate Guyon, et de MM. Radeau, membre de l'Institut, Lorry, directeur de l'Observatoire, Darboux, doyen de la Faculté des sciences, Bouquet de la Grye, Cartier, Gauthier, Héraud, Charles Lallemand, membres du bureau des longitudes, est venu offrir au président l'annuaire de cet établissement scientifique.

Enfin, M. Tillier, président du Cercle artistique et littéraire (Cercle Voivoy), a été reçu par M. Loubet, qu'il a précédé, le 22 janvier, à l'inauguration de l'Exposition des arts, organisée par ce cercle.

L'installation du président et des nouveaux membres du tribunal de commerce de la Seine aura lieu mercredi, à l'audience de la 1^{re} chambre du tribunal civil.

Le tribunal de commerce tiendra ensuite une audience solennelle sous la présidence de M. Solier, le nouveau président.

Les juges consulaires nouvellement élus sont au nombre de 20 : MM. L. Clapin, Sauvellet, Borne, Lomond, Tachon, Hesse, L. Brun, Dorel, Petit, Daulny, Puel de Loblau, Maréchal, Lecer, Collin, Malesse, Prévoit, Rosenbaum, Delmas, Foch, Henry, Bardot, Nanquette, Barros, Aubry-Pachot, Picard et Rivail.

A la suite des élections complémentaires pour le conseil municipal d'Amiens, M. A. Fiquet, député radical, a été élu maire de cette ville par 22 voix sur 35 votants.

Ont été nommés adjoints : MM. Catelein, Michaux, Petit et Milvaux.

Le général de division Chérif pacha, aide de camp du sultan en Suède et en Norvège, qui fut longtemps attaché à Paris, ancien élève de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, a été promu grand-officier de la Légion d'honneur.

Une réunion organisée par les Unions de la Paix sociale a eu lieu, hier, à Lille, sous la présidence de M. Ploché, secrétaire général de l'Académie des sciences morales et politiques. Sur la proposition de M. Ploché, M. Charles Benoist, Berger, Denys Cochin, Grosejan, députés.

L'Assemblée a voté l'ordre du jour suivant :

Le sept mille membres de l'Assemblée organisée, le 18 janvier, par les Unions de la Paix sociale, après avoir entendu M. Brunetiere, se déclarent décidés à lutter sans relâche contre la décadence de l'enseignement primaire de toutes les libertés;

Invitent les citoyens français à s'associer énergiquement à leur lutte et demandent aux ministres de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de leur adresser un rapport sur l'état de l'enseignement primaire de toutes les libertés;

Le conseil municipal de Châteaillon, réuni en séance extraordinaire, a approuvé à l'unanimité la lettre adressée au préfet par M. Gassis, maire et conseiller général, pour protester contre la fabrication de faux diplômes par le collège de Châteaillon. Le conseil a demandé à la supérieure de l'école le jour de la notification de l'arrêté préfectoral.

On parle de Brest :

Les écoles communales de filles de Bohars, de Plourin, de Ploudalmézeau et de Châteaillon vont être laïcisées.

Le conseil municipal de Châteaillon, réuni en séance extraordinaire, a approuvé à l'unanimité la lettre adressée au préfet par M. Gassis, maire et conseiller général, pour protester contre la fabrication de faux diplômes par le collège de Châteaillon. Le conseil a demandé à la supérieure de l'école le jour de la notification de l'arrêté préfectoral.

On parle de Brest :

Les écoles communales de filles de Bohars, de Plourin, de Ploudalmézeau et de Châteaillon vont être laïcisées.

Le conseil municipal de Châteaillon, réuni en séance extraordinaire, a approuvé à l'unanimité la lettre adressée au préfet par M. Gassis, maire et conseiller général, pour protester contre la fabrication de faux diplômes par le collège de Châteaillon. Le conseil a demandé à la supérieure de l'école le jour de la notification de l'arrêté préfectoral.

On parle de Brest :

Les écoles communales de filles de Bohars, de Plourin, de Ploudalmézeau et de Châteaillon vont être laïcisées.

Le conseil municipal de Châteaillon, réuni en séance extraordinaire, a approuvé à l'unanimité la lettre adressée au préfet par M. Gassis, maire et conseiller général, pour protester contre la fabrication de faux diplômes par le collège de Châteaillon. Le conseil a demandé à la supérieure de l'école le jour de la notification de l'arrêté préfectoral.

On parle de Brest :

Les écoles communales de filles de Bohars, de Plourin, de Ploudalmézeau et de Châteaillon vont être laïcisées.

Le conseil municipal de Châteaillon, réuni en séance extraordinaire, a approuvé à l'unanimité la lettre adressée au préfet par M. Gassis, maire et conseiller général, pour protester contre la fabrication de faux diplômes par le collège de Châteaillon. Le conseil a demandé à la supérieure de l'école le jour de la notification de l'arrêté préfectoral.

On parle de Brest :

Les écoles communales de filles de Bohars, de Plourin, de Ploudalmézeau et de Châteaillon vont être laïcisées.

